

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MAI 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 2 mai 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absente excusée : Mme Christelle DE PUGA donne procuration à Mme Corine RIEHS

Ouverture de la séance : 20 h 30

SUBVENTION ANNUELLE COLLEGE PODENSAC

Dans le cadre de l'adhésion au Syndicat du Collège de Podensac, la subvention annuelle pour participer aux activités culturelles à verser au collège de Podensac est de 322,48 € pour l'année 2019. Vote à l'unanimité.

CONVENTION CAP33

Le Conseil Départemental et la CDC Convergence Garonne ont engagé un partenariat pour organiser cette année l'opération CAP33 sur le territoire communautaire dans le but de favoriser la pratique du sport loisir en famille cet été. Les installations situées sur la commune d'Arbanats (city stade, parc jeux, cour et préau école élémentaire) représentent une plus-value dans l'objectif de proposer aux familles et aux jeunes de plus de 15 ans des temps de loisirs sportifs de découverte durant l'été 2019.

Une convention sera signée avec la CDC Convergence Garonne pour la mise en place de cette opération sur la commune d'Arbanats à raison d'une demi-journée par semaine. Vote à l'unanimité.

SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT CDG33

Une convention sera signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde qui propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire. Vote à l'unanimité.

CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATION FAUCHAGE

La Communauté de Communes Convergence Garonne dispose de deux tracteurs avec chauffeurs équipés d'outils pour réaliser le fauchage et le débroussaillage des accotements, fossés et talus qu'elle propose de mettre à disposition des communes qui les souhaitent par le biais de la signature d'une convention.

Cette prestation de fauchage est facturable à la commune sur la base du prix horaire de 51,95 € par heure. Ce prix intègre le temps de déplacement du matériel et de l'agent sur le chantier depuis les ateliers communautaires et le temps effectif de fauchage.

Pour bénéficier de cette prestation la commune signera une convention avec la CDC Convergence Garonne.

Vote à l'unanimité

PROJET DE VOIRIE CHEMIN DU BEROT

La CDC Convergence Garonne n'ayant plus la compétence voirie que pour deux voies (rue de Coulon, chemin des Places), la commission voirie s'est penchée sur le programme des travaux à réaliser et la priorité s'est portée sur le chemin du Bérot. M le Maire précise que certains adjoints s'opposent au début des travaux de cette voirie avant la fin du chantier du lotissement à venir mais que compte tenu de la somme de 120 000 € prévue au budget pour cette opération, le projet du chemin du Bérot pourrait être lancé.

Mme Corine RIEHS évoque la dangerosité au niveau du croisement route de Capitayne - avenue des Araires - chemin du Bérot. Elle souhaiterait que le projet englobe plus largement le quartier qui va compter de futures maisons sur le terrain de M SEIGLAN.

Mme Béatrice ALLEMAND suggère d'attendre le RDV du 4 juin 2019 avec Gironde Ressources pour faire une étude d'ensemble plus approfondie.

Après cette discussion, M le Maire décide le retrait de ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Composition bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.